

*Mesures d'urgence—Loi*

en octobre 1970, voilà presque 18 ans. Des livres et des articles ont été écrits à ce sujet et des journaux personnels ont été rendus publics après la mort de leur auteur, mais nous n'avons jamais vraiment eu de rapport complet. Il y a encore des gens, surtout à Montréal, au Québec, qui sont furieux de voir qu'aucun rapport officiel n'a été publié à ce sujet.

Cette liste des modifications n'est absolument pas exhaustive. Le gouvernement en a déjà proposé d'autres, et ce serait abuser du temps de la Chambre que d'exposer toutes les modifications qu'on a apportées au projet de loi depuis sa présentation initiale. En fait, le projet de loi est à peine reconnaissable. Le Président a été très généreux de permettre d'en poursuivre l'étude sous une forme aussi différente. Toutefois, c'est précisément du fait que ce projet de loi a été considérablement remanié que je recommanderai à mon caucus, un peu plus tard au cours de la semaine, de voter en sa faveur à l'étape de la troisième lecture.

Je ne veux pas m'attribuer le mérite de tous les changements que nous y avons apportés. Je ne suis pas juriste et assurément pas un spécialiste des situations de crise. Nous avons là le fruit d'un effort collectif. Je voudrais rendre hommage aux organismes et personnes qui nous ont fait bénéficier de leurs conseils éclairés. La Chambre, le comité et, en fait, l'ensemble des Canadiens ont tout lieu de remercier de leurs instances vigoureuses la *National Association of Japanese Canadians*, l'Association canadienne des libertés civiles, l'Association du barreau canadien, le Congrès du travail du Canada, le Comité Ukrainien-Canadien, la *Law Union of Ontario*, la Ligue des droits et libertés, les professeurs Maxwell Cohen et Peter Rosenthal, divers gouvernements provinciaux, différents services de police, et bien d'autres organismes et particuliers.

Je ne saurais affirmer que l'on a répondu à toutes leurs préoccupations et chose certaine, les miennes n'ont pas toutes été dissipées non plus. Toutefois, ils peuvent se féliciter des modifications qu'ils ont inspirés.

Bien entendu, il n'est pas de loi adoptée dans cette Chambre qui soit parfaite car, comme je l'ai déjà fait valoir à de nombreuses reprises et comme je n'ai cessé de me le rappeler, aucun d'entre nous n'est parfait de toute façon—à part quelques exceptions remarquables—mais, quoi qu'il en soit, il importe de signaler à mes collègues et aux Canadiens en général que nous avons vraiment collaboré de notre mieux à la rédaction d'un projet de loi sur les mesures d'urgences qui me paraît fort valable.

En toute équité, je devrais également signaler d'autres mesures qu'on voudra peut-être prendre. Notamment, la *National Association of Japanese Canadians* souhaiterait que la loi soit renvoyée à la Cour suprême. Elle voudrait que ce tribunal décrète sans la moindre équivoque que les pouvoirs prévus dans ce projet de loi ne l'emporteront pas sur la Charte des droits. Je suis d'accord là-dessus. Nous avons l'assentiment de l'exécutif, par l'entremise du Cabinet, et nous obtiendrons bientôt l'approbation du corps législatif, quand la mesure aura franchi l'étape de la troisième lecture et celle de l'examen sénatorial. Pourquoi ne pas obtenir également l'approbation du corps judiciaire et cela, tout de suite ou dans des délais raisonnables, alors que le projet de loi est tout frais dans notre esprit et qu'il est sur le point d'avoir force de loi? Si nous avons bien fait notre travail, nous n'avons rien à craindre. Un jugement de la

Cour suprême apporterait une touche définitive à cette mesure en assurant aux Canadiens que leurs droits et leurs libertés seront protégés et cela, même dans les temps les plus troublés.

Personnellement, j'aurais voulu que ce projet de loi comporte certaines mesures de protection pour les réfugiés au paragraphe 28 g). Nous en discutons ce matin, lorsque nous avons étudié les amendements présentés à l'étape du rapport. Je conçois que le gouvernement ne veuille pas ouvrir les modalités de l'immigration à tout venant, mais je tiens à éviter la répétition d'événements honteux comme celui qui s'est passé dans les années 30, lorsque nous avons renvoyé un navire rempli de Juifs vers l'Europe et la menace d'extermination dans les camps de concentration. D'autres peuples pourraient encore être voués à un pareil sort vu le nombre de conflits qui sévissent aujourd'hui dans le monde. Toutefois, je crois que nous devrions toujours nous rappeler—et je ne tiens pas à rouvrir ici le débat de la Loi sur l'immigration—le rapport qui existe entre les termes «refuge» et «réfugié». Un réfugié est une personne, un être humain.

Nous ne sommes peut-être pas à l'abri de préjugés contre certains groupes et certaines races dans le monde. La nature humaine étant ce qu'elle est, ces préjugés ne nous sont malheureusement pas étrangers. Mais ils ne durent en général pas longtemps, heureusement. Quoi qu'il en soit, si nous nous arrêtons vraiment au sens du mot «refuge», nous verrons que notre pays est encore assez grand, assez bienveillant et assez généreux pour que nous puissions dire aux peuples opprimés du monde: Oui, le Canada est toujours un refuge pour vous. Ils peuvent venir ici pour vivre en paix, travailler et s'épanouir, pourvu que les lois fondamentales soient respectées et que le processus administratif fonctionne bien. Je dois admettre que ce sont là des considérations très importantes que des députés faisant partie d'autres comités sont en train d'examiner relativement à d'autres projets de loi.

• (1220)

J'aurais aimé que le genre d'amendement apporté à l'alinéa 28 h) s'applique ici également, mais je comprends que cela aurait pu nuire à l'étude d'un autre projet de loi portant sur les réfugiés qui reviendra bientôt à la Chambre. J'accepte que les autres membres du comité ne se soient pas laissés convaincre par mes arguments pendant l'étude détaillée du projet de loi. Peut-être que, un jour, un autre gouvernement et un autre ministre voudront examiner de nouveau cette question.

Il y a une autre déception dont je voudrais parler. J'ai déjà parlé de ceux qui nous ont aidés; permettez-moi maintenant de dire un mot de ceux qui ne nous ont pas aidés, c'est-à-dire le parti libéral. Ce n'est pas une remarque partisane que je fais, et mon collègue de Sudbury sait que je n'ai aucune animosité envers lui, mais il sait également qu'il est le troisième porte-parole de son parti sur cette question. Aucun d'entre eux n'a assisté régulièrement aux réunions du comité législatif. Ils n'ont proposé aucun amendement. C'est très décevant car, après tout, c'est un gouvernement libéral qui a été le dernier à imposer la Loi sur les mesures de guerre. Le chef actuel du parti était alors ministre de la Justice. Les actions de ce gouvernement n'ont jamais vraiment été expliquées, et la promesse de remplacer la Loi sur les mesures de guerre n'a pas été tenue. J'espère qu'on ne découvrira pas que ce projet de loi